



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 janvier 2020

PPE : UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE, QUI DOIT DESORMAIS ETRE MISE EN ŒUVRE

Le Gouvernement a présenté, ce 20 janvier, un projet révisé de Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui est soumis à la consultation publique jusqu'au 19 février prochain. Véritable feuille de route énergétique de la France pour les dix prochaines années, ce texte va permettre d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables mais devra être accompagné de nouvelles mesures.

Une feuille de route qui apporte de la visibilité...

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) se félicite de la publication de cette version révisée de la PPE, qui donnera une visibilité aux différentes filières et permettra ainsi d'accompagner leur développement.

Parmi les points positifs, le texte trace des perspectives ambitieuses de développement de la chaleur renouvelable, ce qui marque l'importance de ce secteur dans la stratégie de décarbonation de notre mix énergétique. Dans un contexte de gel de l'évolution de la trajectoire de la taxe carbone, le SER se félicite de la stabilisation (en lieu et place de la baisse initialement prévue) du Fonds Chaleur à 350 M€ à partir de 2022 si aucune évolution de la fiscalité carbone n'intervient d'ici là.

De la même manière, la PPE confirme que les biocarburants de première génération resteront un levier essentiel de décarbonation du secteur des transports.

La PPE permettra aussi aux filières électriques de poursuivre leur dynamique de développement, avec des rythmes de 1 850 MW par an pour l'éolien terrestre et de près de 3 000 MW par an pour le solaire photovoltaïque. La contribution de l'hydroélectricité restera, quant à elle, essentielle, avec des marges de progression plus limitées mais réelles et clairement identifiées.

L'une des modifications majeures par rapport au projet de PPE présenté en janvier 2019 concerne l'éolien en mer. Le projet révisé évolue dans le bon sens en revoyant à la hausse les volumes qui seront attribués. *« Ces évolutions sur l'éolien en mer sont positives mais, afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux engagements, il est désormais fondamental de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour tenir ces calendriers. En particulier, nous appelons à ce que le travail d'identification des zones qui permettront de développer les différentes tranches identifiées dans la PPE soit engagé au plus vite »* indique Jean-Louis BAL, président du SER.

Enfin, le SER se félicite que le Gouvernement reconnaisse à travers la PPE que certaines filières, qui sont aujourd'hui à des stades de maturité moins avancés, comme l'hydrolien notamment, disposent encore de véritables marges de progression.

... mais compromet le développement de certaines filières

Pour la filière du gaz renouvelable, la version révisée de la PPE est une déception. Le SER regrette que le projet révisé maintienne un objectif de 6 TWh de biogaz injecté en 2023, ce qui représente un recul par rapport à la PPE actuellement en vigueur. En l'état, la PPE est donc décorrélée de la dynamique observée sur le terrain, où les projets se développent rapidement. En parallèle, la trajectoire de baisse des coûts pour les projets qui seront développés à travers les appels d'offres reste trop brutale et risque de compromettre le développement des projets futurs. « *Nous souhaitons que la concertation avec la filière se poursuive rapidement afin de préciser l'évolution concrète du cadre économique dans les prochains mois* » insiste Jean-Louis BAL.

La PPE représente par ailleurs une véritable occasion manquée pour deux filières désormais condamnées par l'absence de perspectives de développement. « *Avec la non-poursuite des projets de cogénération bois, la France se prive à la fois d'un moyen efficace de lutte contre le changement climatique et d'un levier important pour structurer l'amont de la filière forestière. Et avec l'absence de soutien à la géothermie électrique disparaît également la possibilité de développer une filière de production locale de lithium, et cela au moment précis où la France souhaite jouer un rôle de premier plan dans le développement d'un outil industriel pour les batteries* » regrette Jean-Louis Bal.

Les prochaines étapes

Au-delà de ce projet de PPE, le SER souligne l'importance de se mettre désormais en ordre de marche afin d'atteindre les objectifs de la PPE, en facilitant l'identification de zones propices au développement de nouveaux projets, en poursuivant les mesures de simplification, en mettant en adéquation les moyens de l'Etat et les procédures administratives avec les objectifs annoncés et en donnant de la visibilité sur l'évolution du cadre économique des différentes filières.

« *L'année 2019 a permis de consolider la PPE. 2020 doit être l'année de la mise en œuvre afin de garantir que nous pourrions respecter les trajectoires identifiées* » conclut le Président du SER.

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr) - 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Pour suivre le SER www.enr.fr - **twitter :** @ser_enr – **Linkedin :** Syndicat des énergies renouvelables